



|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte  | 2020-161-RHES |
| Nature de l'acte  | Délibération  |
| Matière de l'acte | 5.3.4         |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

### QUESTION N°2020-161

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Comité Technique de la Ville d'Arques et du CCAS d'Arques – Désignation de cinq représentants délégués titulaires et 5 suppléants – Annulation de la délibération du 03 juin 2020

**RAPPORTEUR** : Monsieur Benoît ROUSSEL

Lors de sa séance, en date du 3 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé par délibération de la désignation des membres titulaires et suppléants, représentant la collectivité au sein du Comité Technique.

Or, les représentants de la collectivité territoriale sont désignés par arrêté de l'Autorité Territoriale (Maire) parmi les membres de l'organe délibérant.

Il convient donc d'annuler la délibération du 3 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'annulation de la délibération 2020-64-RHES du 3 juin 2020, les membres titulaires et suppléants représentant la collectivité seront désignés par arrêté du Maire conformément aux textes en vigueur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 décembre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

**Affiché le 17 décembre 2020**

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **25 présents**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir**

**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.**